

Mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin : opportunités et défis pour les acteurs de la filière « produits avicoles »

Messages clés

- » L'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin peut stimuler le développement de la filière « produits avicoles » locale, créant des emplois, stimulant l'économie et améliorant la sécurité alimentaire grâce à une meilleure disponibilité de protéines animales.
- » Les acteurs de la filière « produits avicoles » doivent relever des défis, tels que l'augmentation des capacités de production, le renforcement des bonnes pratiques d'hygiène, la coopération entre acteurs, et l'adaptation aux nouvelles habitudes de consommation.
- » L'accès au financement, aux infrastructures adaptées (chaînes d'abattage, réseaux routiers et électriques), et le renforcement des capacités techniques des acteurs de la filière « produits avicoles » sont essentiels pour maximiser les opportunités offertes par la mesure d'interdiction.
- » Des importations frauduleuses, et de mauvaises pratiques commerciales peuvent limiter l'impact de la mesure, comme ce fut le cas dans d'autres pays, comme le Nigeria et le Ghana.

Contexte et objectifs de la note d'information

Le Bénin envisage d'interdire l'importation d'œufs et de poulets congelés à partir du 31 décembre 2024. Cette démarche vise à stimuler l'offre locale en produits avicoles, à préserver la santé de la population et à garantir des revenus plus satisfaisants aux éleveurs et à tous les acteurs de la chaîne de valeur des produits avicoles.

Dans le cadre de sa mission de représentation, la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNA-BENIN) envisage de formuler un avis sur cette décision. A cet effet, elle a sollicité l'appui du bureau d'assistance (helpdesk) du Centre

Africain pour le Développement Equitable (ACED) pour produire une note d'information sur les expériences similaires dans d'autres pays tels que le Sénégal, le Nigeria, le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Cameroun. La note cherche à répondre aux différentes questions suivantes : -i- Quelles sont les opportunités liées à la mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin ? -ii- Quels sont les défis à relever par les acteurs de la filière « produits avicoles » en lien avec la mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin ? -iii- Quels sont les besoins des acteurs pour faire face aux défis et pour saisir les opportunités liées à la mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de

table au Bénin ? -iv- Quels sont les facteurs qui limitent l'impact de la mesure d'interdiction de l'importation des produits avicoles ?

Démarche méthodologique

Les données contenues dans cette note sont issues d'une revue d'articles scientifiques, de rapports d'étude et de documents techniques et d'informations sur -i- les expériences de restriction de l'importation des produits avicoles, -ii- l'impact des importations des volailles et notamment des poulets sur la filière « produits avicoles » au Bénin et -iii- l'état actuel de l'aviculture au Bénin.

Dans une seconde étape de l'élaboration de cette note, ACED et la CNA-BENIN ont tenu un dialogue réunissant 42 acteurs du secteur avicole sur la

mesure d'interdiction de l'importation d'œufs et de poulets congelés, le 1er mars 2024, à Golden Tulip le Diplomate. L'objectif était de recueillir les attentes des parties prenantes de la filière « produits avicoles » sur la mesure d'interdiction envisagée et les conditions de succès de cette mesure au Bénin.

Opportunités liées à la mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin

Globalement, par suite d'une mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table, plusieurs opportunités se présentent pour la filière « produits avicoles » locale (Figure 1).



Figure 1 : Diversité des opportunités offertes pour la filière « produits avicoles » locale par suite d'une mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table

» **Promotion de la filière « produits avicoles » pour accroître l'offre locale.** Invariablement, l'interdiction des importations des produits avicoles occasionne le développement de la filière « produits avicoles » locale. Au Sénégal, à la suite de l'interdiction des importations des produits avicoles, la filière « produits avicoles » a connu un développement spectaculaire,

notamment l'aviculture commerciale afin de satisfaire la demande des consommateurs. L'interdiction des importations a incité les éleveurs à améliorer leurs pratiques d'élevage et à adopter des méthodes plus durables pour offrir des produits avicoles et d'ovoproduits, diversifiés et de qualité. En moins de trois ans, l'offre locale de viande de poulets chair

au Sénégal a plus que doublé, passant de 9 203 tonnes en 2005 à 20 400 tonnes en 2008, suivie d'un accroissement conséquent du chiffre d'affaires et du revenu [1]. Au Cameroun, les acteurs de la filière « produits avicoles » ont bénéficié d'investissements qui leur ont permis de produire environ 45 millions de poulets en 2013, soit un volume qui couvrait 90 % de la demande nationale [2].

- » **Création d'emplois et réduction de la pauvreté au Bénin.** Le développement de la filière avicole par suite des mesures d'interdiction de l'importation des produits avicoles stimule l'économie locale en créant des emplois aux jeunes, et contribue à la réduction de la pauvreté. Au Cameroun, par exemple, l'effectif des travailleurs directs et indirects de la filière avicole est passé de 120 000 en 2006 à 320 000 en 2013 [2], conséquence des mesures d'interdiction de l'importation des produits avicoles.
- » **Amélioration de la sécurité alimentaire par la disponibilité et l'accès à une protéine animale relativement moins chère pour la population.** Le développement de la filière « produits avicoles » locale induit une disponibilité et un meilleur accès aux produits avicoles, et, in fine, contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire. Après la suspension des importations, la quantité de viande de poulets consommée par habitant a augmenté au Sénégal [3]. De même, au Cameroun, la consommation de volaille par habitant a plus que doublé, passant de 2,2 kg à 5,6 kg entre 2006 et 2016. De plus, la consommation des œufs par habitant est passée de 16 à 52 œufs par an. Les consommateurs ont bénéficié de produits locaux de qualité et plus sains [4], [5] et [6].
- » **Demande élevée d'intrants avicoles.** Logiquement, l'application de l'interdiction de l'importation de poulets congelés et des mesures de restriction de l'importation engendre un accroissement de la demande locale en intrants avicoles comme par exemple les provendes, les poussins et les œufs à couvrir¹. Au Sénégal, la mesure d'interdiction a été positivement accueillie par les aviculteurs et les provendiers locaux [7], [8]. Les parts de marché détenues par les importateurs sont

revenues aux aviculteurs locaux, conduisant à des demandes croissantes en intrants auprès des provendiers locaux.

- » **Demande élevée en produits avicoles transformés.** Le développement de la filière « produits avicoles » par suite des mesures d'interdiction de l'importation induit également le développement des chaînes de valeur avicoles. Par exemple, des unités semi-industrielles s'installent pour proposer des services de plumage ou de découpe. Par exemple, au Sénégal, les transformateurs se spécialisaient dans le plumage des poulets déjà abattus. Des abatteurs se spécialisent dans les découpes, très appréciées par les populations [4].
- » **Création de réseaux de distribution efficaces.** Les distributeurs ont développé des réseaux de distribution afin de satisfaire et de répondre aux besoins et à la demande sans cesse croissante de produits avicoles locaux. Au Sénégal, les Banabanas sont des acheteurs-revendeurs qui connaissaient bien le marché de commercialisation de produits avicoles [3], [4]. Ils passaient dans les élevages pour acheter les œufs, les poulets et approvisionner ensuite d'autres commerçants au niveau des marchés urbains, restaurants, etc. Les Banabanas traitaient avec les grossistes et leur présentaient les produits collectés auprès des fermes [5].
- » **Diversification et reconversion des importateurs.** L'interdiction des importations de poulets congelés et d'œufs de table représente une opportunité pour les importateurs locaux, leur permettant d'explorer de nouvelles dimensions du marché. Certains, au Cameroun, sont devenus des exportateurs de poulets vers le Tchad, la Centrafrique et le Soudan².

Défis à relever par les acteurs de la filière « produits avicoles », face à la mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table

Les acteurs de la filière « produits avicoles » seront confrontés à de nombreux défis à relever afin de satisfaire à la demande des

1 https://www.giz.de/de/downloads/GIZ_SVAAA_Policy-Brief-Cameroon-Chicken_FR.pdf

2 https://www.giz.de/de/downloads/GIZ_SVAAA_Policy-Brief-Cameroon-Chicken_FR.pdf

consommateurs à la suite de l'application de la mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin.

Les expériences des pays l'ayant pratiquée ont révélé les défis schématisés sur la figure 2.

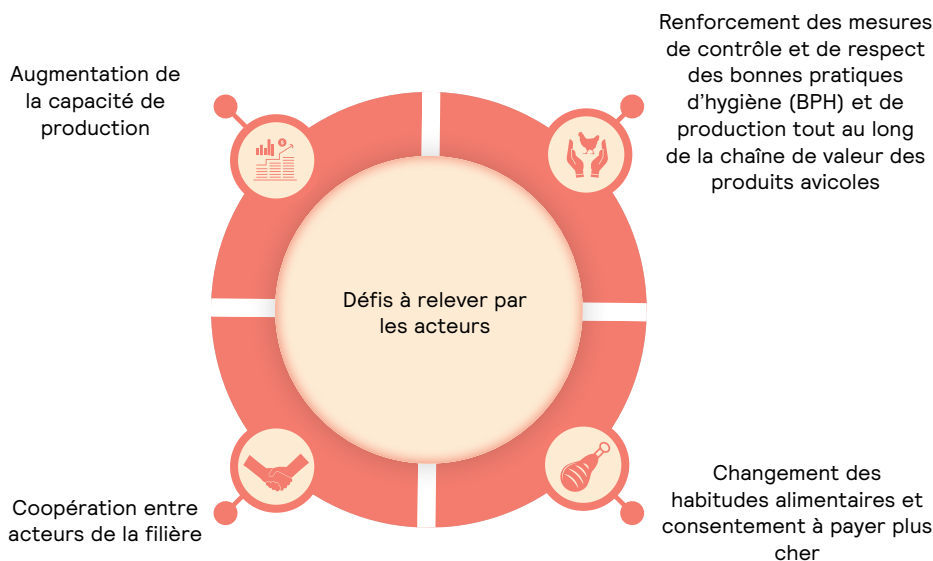


Figure 2 : Défis relevés par les pays ayant pratiqué les expériences d'une mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table

» **Augmentation de la capacité de production.**

Pour les aviculteurs, le principal défi est d'augmenter leur capacité de production afin de faire face et de répondre à la demande sans cesse croissante du marché local. Au Sénégal la production annuelle de poulets a atteint les 78 millions de kg en 2019, grâce à la suspension des importations de volaille en 2005 [1].

» **Renforcement des mesures de contrôle et de respect des bonnes pratiques d'hygiène et de production tout au long de la chaîne de valeur des produits avicoles.** Pour faire face à ce défi, le Sénégal a élaboré en 2008 un « Plan national de prévention et de lutte contre la grippe aviaire (PAPLUGA) » et s'est doté d'un Laboratoire National d'Élevage et Recherches Vétérinaires (LNERV), d'un Centre National Avicole à Mbao et d'une Ecole Inter-Etats des Sciences et Médecine Vétérinaires (EISMV) qui constituent un véritable réseau d'encadrement technique et vétérinaire et de veille sanitaire, renforcé par les vétérinaires privés très présents dans les zones avicoles de Dakar et Thiès [1].

» **Coopération entre acteurs de la filière « produits avicoles ».** Pour les Sénégalais, outre une maximisation de profit, des comportements coopératifs ont été

observés [4]. Ainsi, les distributeurs ont diversifié les partenariats, ajusté les chaînes d'approvisionnement, avec les aviculteurs et transformateurs. Pour les importateurs, le défi était de s'intégrer dans un marché local en pleine évolution, en développant de nouveaux services pour répondre efficacement au besoin du marché.

» **Changement des habitudes alimentaires et consentement à payer plus cher.** Au Sénégal, les consommateurs ont dû changer leurs habitudes alimentaires et se tourner vers les produits locaux³ afin de consommer des produits plus sains, indispensables pour leur bien-être. Ils ont aussi consenti à payer un peu plus cher les produits avicoles après s'être informés des risques qu'ils encouraient en consommant de poulets congelés importés, surtout dans la période où sévissait la grippe aviaire.

3 <https://fondation-farm.org/filiere-poulet-senegal-analyse/>

Besoins et attentes des acteurs de la filière « produits avicoles » au Bénin face à la mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table

A l'instar de leurs homologues du Sénégal, du Cameroun, du Ghana, de la Côte d'Ivoire, etc., qui ont tous expérimenté les mesures d'interdiction de l'importation des produits avicoles, les acteurs de la filière « produits avicoles » au Bénin auront besoin de certaines conditions-cadres habilitantes, des infrastructures appropriées, et de renforcement de leurs capacités techniques, afin de faire face à l'interdiction de l'importation des produits avicoles.

- » **Amélioration des conditions-cadres** pour le développement du sous-secteur avicole. Elle concerne trois axes principaux : (i) le renforcement des cadres réglementaires et législatifs, notamment par l'adoption de textes instaurant un prélèvement compensatoire sur les produits d'origine animale importés de régions extra-africaines, et par la mise à jour des règlements spécifiques au secteur avicole au Bénin ; (ii) l'introduction d'incitations fiscales pour défiscaliser les intrants, les unités de production et les équipements avicoles pour rendre les exploitations semi-modernes et modernes plus compétitives ; (iii) le renforcement organisationnel et institutionnel par l'élaboration d'un programme destiné à améliorer les capacités et la mise à niveau des acteurs de la filière avicole.
- » **Accès au financement et aux infrastructures appropriées.** Les acteurs de la filière avicole ont évoqué le besoin d'accès au financement pour l'élevage, l'installation des chaînes d'abattage au niveau des grandes zones de production, etc., mais aussi d'un besoin de disposer d'un système de contrôle permettant d'établir la traçabilité des produits [9]. Ce système permettrait de réduire les importations frauduleuses.
- » **Appui à la reconversion des importateurs actuels en investisseurs dans la filière.** L'accompagnement des importateurs de poulets congelés et d'œufs de table vers des activités d'investissement dans la filière « produits avicoles » constitue une opportunité stratégique pour dynamiser la production locale. Cela peut inclure la formation des importateurs sur les techniques d'élevage et de gestion des exploitations agricoles, ainsi que la mise à disposition de lignes de crédit préférentielles pour faciliter leur transition. Une telle reconversion permettrait non seulement de préserver les compétences commerciales des acteurs existants, mais aussi de renforcer la chaîne de valeur avicole.
- » **Promotion du « consommé local ».** Promouvoir le « consommé local » est essentiel pour stimuler la demande en produits avicoles locaux. Des campagnes de sensibilisation ciblées peuvent être mises en œuvre pour informer les consommateurs sur les avantages nutritionnels, économiques et environnementaux de la consommation de produits locaux. Ces initiatives peuvent s'appuyer sur des partenariats entre le secteur public, Interprofession de l'Aviculture du Bénin (IAB) et les médias, afin d'atteindre efficacement un large public.
- » **Renforcement des politiques d'appui à la production céréalière (soja et maïs) et des légumineuses à graine.** L'augmentation de la production de céréales comme le maïs et le soja, ainsi que des légumineuses à graines, est cruciale pour réduire les coûts des aliments pour volailles. Cela nécessite la mise en place de politiques incitatives telles que des subventions aux intrants agricoles et des investissements dans les infrastructures de stockage et de transformation. Une telle approche garantit un approvisionnement stable en matières premières pour l'élevage des volailles tout en améliorant la sécurité alimentaire nationale.
- » **Création de centres de formation professionnelle.** La création de centres de formation professionnelle dédiés à l'aviculture permettra de renforcer les compétences des acteurs de la filière, notamment les jeunes et les femmes. Ces centres peuvent proposer des formations techniques sur l'élevage, la gestion sanitaire, et les bonnes pratiques de production. Ils peuvent également inclure des modules sur la gestion entrepreneuriale pour encourager l'auto-emploi et l'entrepreneuriat dans le secteur avicole.
- » **Appui à la vulgarisation des résultats de recherche.** La diffusion des résultats de recherche en aviculture doit être renforcée pour permettre aux éleveurs d'accéder à des innovations qui augmentent la productivité et améliorent la qualité des produits. Cela peut inclure des techniques d'élevage optimisées, des solutions pour réduire les maladies aviaires, et des approches pour minimiser les coûts

de production. La vulgarisation peut se faire à travers des plateformes numériques, des ateliers locaux et des collaborations avec les organisations professionnelles.

- » **Installation de fermes-écoles agro-animales** (aviculture). Les fermes-écoles agro-animales constituent un excellent outil pour la formation pratique des éleveurs et l'expérimentation de nouvelles techniques de production. Ces structures peuvent servir de centres d'apprentissage pour les bonnes pratiques avicoles, tout en renforçant la recherche-action. En intégrant les aspects économiques et environnementaux, ces fermes peuvent également promouvoir des modèles de production durable et résiliente.
- » **Mise en place des abattoirs modernes et mobiles.** La mise en place d'abattoirs modernes et mobiles permettra d'améliorer la qualité et la traçabilité des produits avicoles locaux. Ces infrastructures sont essentielles pour respecter les normes sanitaires, réduire les pertes post-récolte, et augmenter la compétitivité des produits locaux sur le marché. Les abattoirs mobiles offrent une flexibilité supplémentaire en permettant d'atteindre les zones rurales et de proximité, renforçant ainsi la capacité des éleveurs à répondre à la demande locale.
- » **Disposition de réseaux d'échanges adéquats.** Il existe des besoins en réseaux routiers et en réseaux électriques qui sont peu fiables et qui augmentent les coûts opératoires ou charges de production et entravent la capacité à traiter et à distribuer les produits avicoles ⁴.
- » **Renforcement des capacités techniques des acteurs.** Les acteurs de la filière « produits avicoles » ont identifié le renforcement de leurs compétences en termes de performance zootechnique et de pratique d'hygiène, donc de respect des bonnes pratiques d'hygiène et de production, comme des besoins urgents.

Facteurs limitants fragilisant la mesure d'interdiction de l'importation des produits avicoles

Dans les pays qui ont expérimenté la mesure d'interdiction de l'importation des produits avicoles, certains facteurs ont été identifiés

comme des freins pour réaliser le plein potentiel de la mesure. Il s'agit de :

- » **Déficit de financement, d'infrastructures et importations frauduleuses.** Certains pays ayant expérimenté la mesure d'interdiction de l'importation des produits avicoles ont rencontré des difficultés de déficit de financements, de désengagement de l'Etat concernant la fourniture d'intrants [9]. De même, la qualité des routes affecte la qualité des produits [9]. De plus, le marché local fut toujours confronté aux importations frauduleuses. Au Ghana, le nombre d'usines d'aliments a chuté et sur 16 couvoirs qui produisaient des poussins d'un jour, seulement sept sont restés en activité, du fait du manque de financement.
- » **Mauvaises pratiques dans le circuit d'écoulement ou de commercialisation des produits avicoles.** Au Sénégal, à cause du faible niveau d'encadrement et du manque de financement, les transformateurs ont tant de peine que de mal à rendre des services aux clients. Ainsi, les traitements des poulets ne garantissent d'aucune condition acceptable d'hygiène [4]. Au Nigeria, du fait des entrées clandestines, les produits viennent souvent sans réfrigération, pouvant causer de graves risques de santé publique [10]. Ces produits sont préservés en l'absence d'une chaîne de froid, ce qui rend difficiles leurs transformations. Les distributeurs se retrouvent avec des difficultés de perte de produits avicoles au cours des distributions auprès des consommateurs à cause de la non maîtrise de la chaîne frigorifique ou de froid [11].
- » **Pénurie ou rupture de stock des produits avicoles.** Malgré les efforts faits par les aviculteurs, dans certains pays, la production locale n'a pas pu suivre la demande. Au Nigeria, l'accès des consommateurs aux produits avicoles après l'interdiction reste limité. La consommation a baissé, passant de 1,7 kg/an à 1,6 kg/an [10]. Au Ghana, les consommateurs ont regretté les découpes importées, car elles étaient disponibles en grande quantité et faciles à cuisiner⁵.

4 <https://www.fao.org/3/i4337f/i4337f15.pdf>

5 <https://www.fao.org/3/i4337f/i4337f15.pdf>

Limites de la note de synthèse

Cette note d'information est basée principalement sur les retours d'expériences de certains pays d'Afrique comme le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Nigeria et le Sénégal,

qui ont expérimenté les mesures de restrictions de l'importation des produits avicoles, et sur un dialogue avec les acteurs de la filière « produits avicoles » au Bénin.

Références bibliographiques

- [1] K. Ba, A. D. Diouf, M. Ba, et C. Ly, « Les succès de l'aviculture commerciale en Afrique sub-Saharienne: Le cas du Sénégal », *Rapp. Rech. FARA*, vol. 6, no 04, p. 44, 2022.
- [2] P. P. Chibani-Jacquot, « le jour où le poulet camerounais a eu des dents ».
- [3] L. Ousmane, « Suspension des importations de produits avicoles et compétitivité de la filière du poulet de chair au Sénégal ».
- [4] M. M. Diagne, « Analyse de la compétitivité de la filière produits avicoles semi-industrielle dans la zone des Niayes ».
- [5] S. O. Diédhiou, C. Margetic, et O. Sy, « Stratégies des acteurs de l'aviculture commerciale à Ziguinchor, Sénégal », *Rev. D'élevage Médecine Vét. Pays Trop.*, vol. 75, no 2, p. 31-40, mai 2022, doi: 10.19182/remvt.36907.
- [6] D. Horman, « Chicken connection », *Poulet Afr. Étouffé Par L'Europe Agrobusiness Dump. Souveraineté Aliment. Brux. Groupe Rech. Pour Une Strat. Économique Altern. GRESEA*, 2004.
- [7] Y. Ngom, « Logiques d'action et analyse diachronique des instruments de la politique commerciale du Sénégal: mesures de suspension des importations de viande de volaille et de suppression des droits de douane et de la taxe sur la valeur ajoutée sur le lait en poudre », 2013.
- [8] Y. Ngom, G. Duteurtre, A. Niang, et M. Djama, « Grippe aviaire et barrières sanitaires: comment les acteurs nationaux se saisissent des opportunités offertes par une crise sanitaire mondiale (cas du Sénégal) », 2015.
- [9] P. Tsamoye, « Changement de stratégie alimentaire au Cameroun et au Gabon: quel bilan? », *Actes Congrès Natx. Sociétés Hist. Sci.*, vol. 138, no 9, p. 13-25, 2016.
- [10] K. Killebrew, K. Gugerty, et R. Plotnick, « Poultry market in West Africa: Nigeria », *EPAR Brief*, no 84, 2010.
- [11] W. Ossebi, « Analyses économique et organisationnelle de la filière poulet local au Sénégal », 2016.

Huedjofonon, E.M., Gbedomon, R.C., Thoto, S.F., Honfo, O., Kouton, R. M., (2024). **Mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin : opportunités et défis pour les acteurs de la filière « produits avicoles »**. Document Technique et d'Informations (DT&I), Centre Africain pour le Développement Équitable (ACED), Abomey-Calavi, Bénin, 07 p.

Cette note d'information sur la mesure d'interdiction de l'importation de poulets congelés et d'œufs de table au Bénin est la réponse à une requête soumise par la Chambre Nationale d'Agriculture du Bénin (CNA-BENIN).